



50<sup>ème</sup> Session du Conseil des Droits de l'Homme  
Genève, 30 juin 2022  
Orateur: Nucia Randrianarison

## **POINT 6 Adoption des Documents finaux de l'EPU - TOGO**

*Intervention orale soumise conjointement par*

**Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice – IIMA**

*Et*

**VIDES International - International Volunteerism Organization for Women, Education, Development**

L'IIMA et le VIDES se réjouissent de la publication du rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel de Togo.

Nous tenons à reconnaître les efforts du gouvernement Togolais dans l'adoption des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ainsi qu'au statut d'apatride. Il en est de même concernant les réformes du cadre juridique de la presse et des médias.

Cependant, des actions restent nécessaires pour respecter pleinement les droits de chaque citoyen togolais et plus précisément des enfants.

Ainsi, nous recommandons :

1. de signer la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique.
2. d'adopter des mesures concrètes pour assurer la gratuité de l'enseignement primaire, tant en termes de coûts directs qu'indirects, en conformité avec l'art. 28 de la Convention des droits de l'enfant dont le Togo est Etat parti.
3. d'améliorer la qualité éducative en assurant des infrastructures adéquates et la formation des enseignants.

4. d'adopter toute mesure nécessaire pour assurer l'intégration des enfants handicapés dans les écoles, en aménageant les locaux scolaires, en adaptant les programmes scolaires, et en recrutant du personnel expérimenté.

5. de redoubler d'efforts pour combattre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Merci.